

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/12/2019

Dossier complet le :

06/12/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0348

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un bâtiment d'activités regroupant commerce, tertiaire et loisirs sur la Commune de Brignoles (83), chemin du Luc, dans le secteur du Vabre.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI PALOR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gautier BAYARD - Représentant de la SCI

RCS / SIRET

5 0 1 | 2 6 2 | 4 6 3 | 0 0 0 3 4

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41. a) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. L'opération implique la création d'une aire de stationnement collective aérienne ouverte au public (108 places) et d'une aire de stationnement collective aérienne ouverte au personnel travaillant sur le site (29 places).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération implique la création d'un bâtiment d'activités comprenant des locaux de commerces, administratif et de loisirs sur la zone 1AUc du PLU de la Commune de Brignoles (département du Var).

L'assiette foncière de l'opération est de 14 691 m².

Le projet est situé à moins de 1 km après l'entrée Est de la commune, sur les parcelles cadastrales de section AT n° 16, 17 et 195 (pour partie).

Le terrain de l'opération est actuellement en friche et occupé par une maison en ruine d'une emprise d'environ 165 m² (qui fera l'objet d'une démolition pour la réalisation du projet).

Le bâtiment projeté comprendra un niveau RDC et R+1 avec une emprise bâtie de 4 372 m² et une surface totale de plancher de 6 179 m² répartie de la manière suivante : 4 605 m² de surface de vente/services, 1 215 m² de surface de réserves et de locaux sociaux.

Une voirie et des stationnements ouverts au public seront réalisés (représentant 1 155 m² env). Les places de stationnement seront réalisées avec un revêtement drainant type Nidagravel. L'accès au projet est prévu via une voie à créer du chemin du Luc.

Des cheminements piétons permettront une circulation sécurisée entre les stationnements et le bâtiment (respect de la norme PMR). Un bassin de rétention paysager et des espaces verts collectifs de pleine terre seront également réalisés (env 4000m²).

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans l'OAP du secteur du Vabre afin de développer les équipements de proximité dans les quartiers résidentiels excentrés et de dynamiser les activités économiques en réalisant un programme d'aménagement mixte (cf. annexe 15). Le projet consiste à créer un ensemble mixte d'activités de proximité au service des habitants de l'Est de Brignoles et plus largement de la zone de chalandise pour ceux qui mutualisent leurs démarches et leurs achats.

Plus précisément :

- Le bâtiment sera le plus compact possible, des places pour les véhicules électriques et hybrides seront aménagées, ainsi que des places pour les personnes à mobilité réduite, des places familles, des places pour les cycles et les cycles rechargeables.
- Les voies modes doux permettront des déplacements aisés et sécurisés des clients dans l'ensemble mixte. Une bande podotactile guidera les personnes malvoyantes vers les entrées des activités.
- Les places de stationnement seront en revêtement perméable (type Nidagravel) complétant ainsi les espaces verts perméables.
- Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture pour l'autoconsommation de l'ensemble des activités et l'éclairage des candélabres.
- Les espaces verts seront aménagés avec la plantation d'arbres de hautes tiges, des espaces engazonnés, la liaison écologique sera assurée en périphérie du terrain pour améliorer l'environnement. Les arbres existants seront conservés, la taille assurée par un jardinier référent qui conseillera pour la plantation des autres arbres de hautes tiges et les végétaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue à partir de septembre 2020. La durée de ces travaux est estimée à 9 mois.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Démolition de la maison existante,
- Réalisation des réseaux primaires,
- Terrassements généraux des plateformes voirie et bâtiment,
- Réalisation de la voirie provisoire,
- Constructions du bâtiment,
- Réalisation des réseaux secondaires de desserte du bâtiment,
- Réalisation de la voirie interne (voies de circulation, places de stationnement et cheminements piétons),
- Réalisation de la voirie définitive (reprise du revêtement de surface),
- Réalisation des aménagements paysagers.

Tous ces travaux seront réalisés dans le respect des prescriptions édictées dans le dossier de déclaration Loi sur l'eau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux locaux d'activités. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier.

Des places de stationnement seront créées afin d'accueillir le futur personnel et le futur public (108 places visiteurs et 29 places pour le personnel).

L'accès au projet se fera depuis une voie à créer à partir du chemin du Luc, au Sud de la zone de projet.

Une étude du flux de circulation a été réalisée et intégrée dans le dossier transmis à la CDAC (cf. annexe 8). Cette étude indique que l'opération générera la venue de 750 clients/jour dont 95% utiliseraient un véhicule pour se déplacer.

Pour le personnel, il est prévu 29 places de stationnement.

Les véhicules de livraison seraient de 12/j (porteur et camionnette).

Ainsi il est envisagé un total de 754 véhicules par jour ($= (750 \times 0.95) + 29 + 12$).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire,
- Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière	15 249 m ²
Emprise du bâtiment d'activité	4 051 m ²
Surface totale de plancher	6 179 m ²
Voiries, cheminement piétons	5 350 m ²
Surface de stationnement drainant public et personnels (Nidagravel)	1 907 m ²
Espaces verts de pleine terre (y compris bassin rétention pluvial paysager)	3 941 m ²
Nombre de place de stationnement aérienne ouverte au public	108

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin du Luc
83170 BRIGNOLES

Parcelles section AT n°16/17/195
(pour partie)

Coordonnées géographiques¹Long. 6°07'76"E Lat. 43°40'65"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brignoles n'est concernée par aucun PPBE approuvé. Le PPBE du département du Var (Réseau routier National - autoroutes concédées A8/A50/A57 à la société ESCOTA) est en cours d'élaboration. D'après l'annexe complémentaire 6.D.2. Bruit du PLU (modif 3 approuv le 30/11/2017), l'opération de situe au droit d'une voie bruyante (cat.3) avec un impact sur 2/3 du site projet (cf. annexe 14).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque inondation : pas de PPRI approuvé (prescrit) sur le territoire communal mais des cartes de l'aléa inondation du Caramy (2015) ont été publiées (elles actualisent l'Atlas des Zones Inondables - AZI) : le projet est hors zone inondable. - Risque sismicité : selon le PAC du 28/11/2011, toute la Commune est située en risque faible (niveau 2). - Risque retrait-gonflement argile : selon le PAC de mars 2011, projet en aléa faible. - Risque feux de forêt : aucun PPRIF, ni de PAC. - Risques technologiques : aucun PPRT, ni de PAC. - Risque de mouvement de terrain : aucun PPRMT, ni de PAC. Pas de risque répertorié au droit ou à proximité du projet sur le site Internet Géorisques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Brignoles comporte des sites répertoriés dans la base de données BASIAS (activités industrielles et de services) et BASOL (sols pollués). La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans cette base de données (cf. annexe 10).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la carte de l'ARS renseignant les périmètres de protection des captages d'eau destiné à la consommation humaine, le projet n'est pas situé dans aucun périmètre de protection rapproché (cf. annexe 11).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe 12.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe 12.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de locaux d'activités impliquera une augmentation des consommations en eau potable sur la journée de travail du personnel. Des équipements à faible consommation d'eau seront utilisés (toilettes, sanitaire) et le lavage des sols se fera par récupération des eaux pluviales. La consommation en eau estimée pour l'opération serait de 30 m ³ /j (cf. annexe 13). La Commune est alimentée par 4 ressources locales (forages, source, puit) qui ne présentent pas de problème d'approvisionnement.
Ressources Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération pourrait être excédentaire en matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées, dans le respect de l'environnement. Néanmoins, le projet a été conçu en adaptation fine au terrain naturel de manière à garantir un équilibre déblai/remblai, et les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vient s'implanter sur une zone urbaine au sein d'un environnement d'activité et résidentiel. Le chemin du Luc fait partie des axes de circulation principaux de la commune (en direction du centre-ville et en sortie de la commune vers la DN7 qui dessert Le Luc, Roquebrune sur Argens, Fréjus et Saint-Raphaël). Un complexe sportif et aquatique ainsi des logements sont situés au Nord et à l'Ouest. Des habitations, écoles, surfaces commerciales sont présents au Sud. Le projet ne provoquera aucune coupure biologique et écologique pour la faune et la flore (cf. annexe 9 sur un site mitoyen de l'OAP).
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche (cf annexe 6) est situé à plus de 4 km de la zone de projet. Tous les autres sites Natura 2000 référencés dans la région sont situés à des distances supérieures à 10 km. L'impact du projet sera donc nul.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas concernée par : - une réserve biosphère, - une zone humide, - une zone du plan d'action de l'Aigle Bonelli, de la Tortue Hermann et du Faucon Crécelette, - un arrêté de biotope, - la présence d'arbre remarquable.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur la zone constructible 1Auc. Les arbres existants en limite Nord et Est seront conservés. Aucun EBC et aucune zone soumise à autorisation de défrichement ne concerne la zone de projet. Plus de 40% d'espaces verts pleine terre seront maintenus et arborés avec des espèces Méditerranéennes. Un bassin de rétention des eaux pluviales sera prévu à ciel ouvert, sous forme de bassin paysager.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque inondation : pas de PPRI approuvé (prescrit) sur le territoire communal mais des cartes de l'aléa inondation du Caramy (2015) ont été publiées (elles actualisent l'Atlas des Zones Inondables - AZI) : le projet est hors zone inondable. - Risque sismicité : selon le PAC du 28/11/2011, toute la Commune est située en risque faible (niveau 2). - Risque retrait-gonflement argile : selon le PAC de mars 2011, projet en aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par l'augmentation du nombre de riverains, le projet induira une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. Cependant, l'aménagement d'un accès cohérent au droit du chemin du Luc permettront une fluidité des trafics. Il est envisagé un total de 754 véhicules par jour. Des chemins d'accès seront aménagés pour permettre les déplacements doux (piéton, vélo, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser. En phase opérationnelle, le projet engendra une légère augmentation du trafic routier. Selon la carte du classement sonore (cf. annexe 14), le terrain est concerné par la bande de 100 m du chemin du Luc, soit près de 2/3 de la zone de projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long des voies internes au projet.</p> <p>Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 100 lux (ERP). Il est prévu 3 candélabres de 6 m de haut répartis équitablement. Le flux de lumière sera dirigé vers le bas.</p> <p>L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé. L'éclairage sera alimenté par les panneaux photovoltaïques.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière supplémentaire.</p> <p>Cependant, l'opération prévoit également la création de cheminements piétons et de voies cyclables ainsi que de nombreux espaces verts.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ruissellements générés par l'opération seront collectés par un système d'assainissement pluvial. Ce dernier sera composé d'un traitement qualitatif (décantation/dégrillage/cloison siphonoïde) et d'une rétention (bassin paysager) qui se vidangera à débit régulé dans le milieu récepteur (fossé EP à l'Ouest de l'opération à dévier et à buser). Le dimensionnement et le rejet seront conformes aux règles de la commune et de la DDTM 83.</p> <p>Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant, au droit du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération vient développer l'urbanisation sur un terrain peu bâti mais situé en zone urbaine fortement résidentielle et comportant des sites d'activités. Cette parcelle constitue une zone à urbaniser selon le PLU de la commune en vigueur. L'opération fait partie de l'OAP du secteur du Vabre (cf. annexe 15). Une modification de l'usage du sol sera donc engendrée par la construction d'un bâtiment. Une part minimale de 40% d'espaces verts sera mise en œuvre avec un traitement paysager remarquable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact. Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Le site est aujourd'hui en friche mais s'inscrit dans une zone à urbaniser (1AUc), bordée d'espaces d'activité et résidentiels.
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne provoquera aucune coupe biologique pour la faune.
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase définitive. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère qualitative, volumes bâtis)...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine,
- 8 - Extrait du dossier d'autorisation d'exploitation commerciale pour la CDAC,
- 9 - Insertions projet,
- 10 - Carte des sites BASIAS et BASOL,
- 11 - Carte des périmètres des captages destiné à la consommation humaine,
- 12 - Carte des sites classés et des sites inscrits,
- 13 - Note d'estimation de la consommation en eau de l'opération,
- 14 - Carte du classement sonore des infrastructures de transports terrestres,
- 15 - OAP du secteur du Vabre.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Au Tholonet

le, 06 Décembre 2019

Signature



S.C.I PALOR
R.C.S Aix-en-Provence 501 262 463
N° gestion 2012 D 00760 Jessus